

SECRETARIAT

AS/Bur (2024) CB 12
2 décembre 2024

Aux membres du Bureau de l'Assemblée

Carnet de bord

de la réunion tenue à Luxembourg le 28 novembre 2024

Le Bureau de l'Assemblée, réuni le jeudi 28 novembre 2024, à Luxembourg, sous la présidence de M. Theodoros Rousopoulos, Président de l'Assemblée parlementaire, en ce qui concerne :

- **Communications** : a pris note des communications du Président de l'Assemblée, du Secrétaire Général et du Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, et a tenu un échange de vues avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ;
- **Prix « Droits humains en action »** : a pris note des informations contenues dans le mémorandum préparé par le Secrétariat, selon les instructions du Président de l'Assemblée, et a décidé :
 - d'établir le Prix « Droits humains en action » qui sera décerné chaque trimestre, en partenariat avec quatre festivals internationaux de films documentaires, au réalisateur ou à la réalisatrice du meilleur film documentaire promouvant « les droits humains ou le combat pour les valeurs démocratiques » ;
 - de lancer un appel aux artistes ou aux organisations artistiques pour la création pro bono d'une plaquette qui accompagnera la remise du prix ;a pris note que le Prix sera officiellement lancé lors de la réunion de la Commission permanente le 29 novembre 2024 ;
- **Réunion de la Commission permanente (Luxembourg, 29 novembre 2024) :**
 - *Demandes de débats d'actualité* :
 - a pris note de la demande du Président de la délégation du Luxembourg de tenir un débat d'actualité sur *Intensification des répressions en Azerbaïdjan : atteinte aux libertés démocratiques et mise en cause des droits parlementaires*, a décidé de recommander à la Commission permanente de tenir ce débat, de changer le titre comme suit : *Intensification des répressions en Azerbaïdjan : la situation des prisonniers politiques, les menaces sur les libertés démocratiques et les droits parlementaires*, et a désigné M. Gusty Graas (Luxembourg, ADLE) comme premier orateur ;
 - a pris note de la demande des présidents des cinq groupes politiques de tenir un débat d'actualité sur *L'ingérence étrangère : une menace pour la démocratie*, a décidé de recommander à la Commission permanente de tenir ce débat et a désigné M. Pablo Hispán (Espagne, PPE/DC) comme premier orateur ;
 - a mis à jour le projet d'ordre du jour ;
- **Première partie de session de 2025 (Strasbourg, 27 au 31 janvier)** : a établi l'avant-projet d'ordre du jour de la première partie de session de 2025 ;
- **Renvois et transmissions en commissions** : a approuvé les renvois et transmissions tels que présentés en annexe 1, sous réserve de ratification par la Commission permanente ;

– **Observation d'élections :**

- *République de Moldova : élection présidentielle (20 octobre et 3 novembre 2024) et référendum constitutionnel (20 octobre 2024) :* a approuvé le rapport d'observation des élections, en vue d'un débat à la Commission permanente le lendemain ;
- *Bulgarie : élections législatives anticipées (9 juin et 27 octobre 2024) :* a approuvé le rapport d'observation des élections, en vue d'un débat à la Commission permanente le lendemain ;
- *Géorgie : élections législatives (26 octobre 2024) :* a approuvé le rapport d'observation des élections, en vue d'un débat lors de la partie de session de janvier 2025 ;
- *Assemblée du Kosovo* : élections (9 février 2025) :* a décidé d'observer ces élections et de constituer une commission ad hoc composée de 20 membres (SOC: 6; PPE/DC: 6; CE/AD: 4; ADLE: 3; GUE: 1); et a autorisé une mission préélectorale ;

Demande du statut d'invité spécial par l'Assemblée du Kosovo* : a pris note de la lettre du Président de l'Assemblée du Kosovo* et, conformément à l'Article 62.3 du Règlement de l'Assemblée, a transmis la demande à la commission des questions politiques et de la démocratie pour consultation ;

– **Prix des droits de l'Homme Václav Havel** : a pris note du mémorandum préparé par la Secrétaire Générale de l'Assemblée sur la composition du jury et du calendrier de l'édition 2025 ; a décidé de :

- prolonger exceptionnellement le mandat d'un-e des membres désignés par le Bureau et d'un des membres désignés par les partenaires tchèques pour une année chacun-e et de prolonger en conséquence le mandat actuel de Mme Anne Brasseur pour une année, ce qui porte la fin de son mandat au 31 mai 2026 ; et
- a invité les membres du Bureau à proposer des candidatures pour le siège vacant au sein du jury en vue de la nomination ultérieure d'un-e membre du jury par le Bureau. Les noms et CV des candidat-e-s ainsi que la justification du respect de la condition requise (« qualités morales reconnues dans le domaine des droits humains ») doivent être soumis à la Secrétaire Générale de l'Assemblée au plus tard le 15 janvier 2025, afin que le Bureau prenne une décision sur la désignation lors de la partie de session de janvier 2025 ;

– **Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes :**

- a pris note de la lettre de la Présidente de la commission sur l'égalité et la non-discrimination et a approuvé la modification du Règlement du Prix concernant la date limite de soumission des candidatures (annexe 2) ;
- a pris note du calendrier de l'édition 2025 et du lancement de l'édition 2025 du Prix le 29 novembre 2024 ;

– **Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement (Strasbourg, 20-21 mars 2025)** : a pris note des informations fournies par la Secrétaire Générale de l'Assemblée ;

– **Représentation institutionnelle de l'Assemblée parlementaire en 2024** : a désigné Mme Ingrid Schie Schou (Norvège, PPE/DC) comme représentante de l'Assemblée auprès de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) ;

– **Réunions de la Commission permanente et du Bureau en 2025** : a approuvé les propositions révisées contenues dans le document (annexe 3) ;

– **Dates et lieux des prochaines réunions** : a décidé de tenir ses prochaines réunions comme suit :

- Vendredi 13 décembre 2024, 9h, Paris ;
- Lundi 27 janvier 2025, 8h, Strasbourg (partie de session) ;
- Vendredi 31 janvier 2025, 8h30, Strasbourg (partie de session) ;
- Mercredi 19 mars 2025, 14h30, Strasbourg.

Isild Heurtin

* Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Copie aux :

Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire
Directrices et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
Secrétaire Général du Congrès
Secrétaire du Comité des Ministres
Directrices et Directeurs Généraux
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Directeur du bureau du Commissaire aux droits de l'homme
Directeur de la Communication
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

Annexe 1 – Renvois et transmissions en commission

A. Renvois en commissions

- *La liberté des médias dans le sport*, [Doc. 16036](#), proposition de résolution : renvoi à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport* ;
- *Améliorer la procédure de sélection/élection des membres du CPT*, [Doc. 16038](#), proposition de résolution déposée par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme : renvoi à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport* ;
- *Violations de la liberté des médias et du droit à l'information en Pologne*, [Doc. 16051](#), proposition de résolution : renvoi à la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur « Le respect par la Pologne des obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe »* ;
- *Situation au Venezuela et soutien aux Vénézuéliens en exil dans les États membres du Conseil de l'Europe*, [Doc. 16052](#), proposition de résolution : transmission à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour information* ;
- *Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)*, [Doc. 16055](#), proposition de résolution : renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport* ;
- *États en première ligne: le rôle du Conseil de l'Europe dans la mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile*, [Doc. 16056](#), proposition de résolution : renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport*.

B. Prolongation d'un renvoi

- *Le respect des obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe des Pays-Bas*, décision de la Commission de suivi, renvoi 4569 du 19 mars 2021 (prolongé les 14 octobre 2022, 9 octobre 2023 et 22 janvier 2024) – validité : 19 mars 2025 : prolongation jusqu'au 19 mars 2026.

Annexe 2 – Règlement du Prix Vigdís de l’empouvoirement des femmes

Article 1 – Le Prix

Le Prix Vigdís de l’empouvoirement des femmes est décerné chaque année par l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe, afin de récompenser des initiatives exceptionnelles en faveur de l’empouvoirement des femmes dans toute leur diversité, avec un large éventail allant des réalisations en matière d’égalité des genres, d’égalité d’accès à la participation et à la prise de décision, à la défense des opportunités des femmes et au soutien apporté pour qu’elles prennent leur place dans la société, ainsi qu’à des actions visant à encourager des politiques et des pratiques inclusives.

Article 2 – Récompense

Le Prix consiste en une somme de soixante mille euros, pour financer une action dans le domaine mené ou soutenu par le/la lauréat·e et d’un diplôme.

Article 3 – Critères d’éligibilité

Toute personne ou groupe de la société civile, dont les organisations non-gouvernementales nationales ou internationales, associations et entreprises privées peuvent être proposés pour le Prix. Les membres actuel·le·s de l’Assemblée parlementaire et les personnes décédées ne sont pas éligibles.

Article 4 – Candidatures

4.1. Les candidatures pour le Prix doivent parvenir au/à la Secrétaire Général·e de l’Assemblée parlementaire au mois de mars, **à une date à préciser avant le 15 février** de chaque année. Elles doivent avoir été recommandées par au moins cinq sponsors, autres que le/la candidat·e, dont les signatures seront apposées sur le formulaire spécial joint en annexe au présent règlement.

4.2. Les candidatures doivent contenir une description détaillée des actions menées par le ou la candidat·e pour la promotion de l’empouvoirement des femmes et préciser en quoi elles peuvent être considérées comme exceptionnelles. Les candidatures doivent être accompagnées des documents pertinents.

4.3. Les candidatures doivent être soumises dans l’une des deux langues officielles du Conseil de l’Europe.

Article 5 – Jury

5.1. Le jury du Prix est présidé par le/la Président·e de l’Assemblée ou par une personne qu’il/elle aura désignée. Il est composé de six membres indépendant·e·s, reconnu·e·s dans le domaine de l’empouvoirement des femmes.

5.2. Trois membres du jury sont nommé·e·s par le Bureau de l’Assemblée, sur proposition de la commission sur l’égalité et la non-discrimination de l’Assemblée, et trois sont nommé·e·s par le gouvernement de l’Islande.

5.3. Les membres actuel·le·s de l’Assemblée ne peuvent pas être membre du jury. Ils/elles sont nommé·e·s pour une période de deux ans, renouvelable deux fois.

Article 6 – Décision concernant le/la lauréat(e)

6.1. Le jury se prononce sur tout conflit d’intérêts impliquant ses membres.

6.2. Après la vérification de l’éligibilité des candidatures, une réunion du jury de sélection se tient au printemps à Reykjavík ou à Strasbourg, à tour de rôle, pour examiner les candidatures et décider d’une liste restreinte de trois candidat·e·s à présenter, pour information, au Bureau de l’Assemblée. Les noms de ces candidat·e·s sont ensuite annoncés par le/la Président·e de l’Assemblée.

6.3. Lors d’une deuxième réunion le dimanche précédant la partie de session de juin de l’Assemblée, le jury se réunit à Strasbourg pour désigner le/la lauréat·e du Prix. La décision est prise à la majorité absolue des votes exprimés.

Article 7 – Cérémonie de remise de Prix

7.1. Le nom du/de la lauréate est annoncé par le/la Président·e de l’Assemblée lors d’une cérémonie spéciale qui se tient à l’ouverture de la partie de session de juin de l’Assemblée parlementaire.

Annexe 3 - Réunions de la Commission permanente et du Bureau en 2025

Lundi 27 janvier, 8h, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Vendredi 31 janvier, 8h30, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Mercredi 19 mars, 14h30, Strasbourg	Bureau
Lundi 7 avril, 8h, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Vendredi 11 avril, 8h30, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Jeudi 22 mai, 15h, Malte	Bureau
Vendredi 23 mai, 9h, Malte	Commission permanente (Présidence du CM)
Lundi 23 juin, 8h, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Vendredi 27 juin, 8h30, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Vendredi 5 septembre, 9h30, Paris	Bureau
Lundi 29 septembre, 8h, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Vendredi 3 octobre, 8h30, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Jeudi 20 novembre, 15h, Chişinău	Bureau
Vendredi 21 novembre, 9h30, Chişinău	Commission permanente (Présidence du CM)
Vendredi 12 décembre, 9h30, Paris	Bureau